ANGERVILLE INFOS PILOTES

- **PAIEMENT DROITS DE PISTE DU JEUDI APRES-MIDI :**

Le mercredi après-midi de 14H à 17H et le jeudi matin de 09H00 à 12H00 au secrétariat, rez-de-chaussée de la tour de contrôle.

- **STATION-SERVICE DE REFERENCE « *E.LECLERC* »**

14 rue du Pont Lafleur
91670 ANGERVILLE
Tél : 01.69.95.15.30

- **STANDS**

Les stands vous sont proposés à la location, au tarif de 100€ TTC. Chaque stand sera occupé par 2 pilotes. Réservation par mail à l'adresse : contact@rko.fr

- **AIRE DE STATIONNEMENT**

Une aire de stationnement pour les caravanes et les camping-cars est mise à votre disposition (électricité, douches et toilettes) par l'organisateur. Prix : 30€ par nuit et par emplacement.
Le paiement de l'aire de stationnement pourra se faire au préalable à cette adresse :
https://www.askangerville.fr/?view=article&id=386:iame-paiement-des-nuits-sur-laire-de-stationnement&catid=25

- **PADDOCK**

Dans la journée le paddock est fermé à la circulation des véhicules, suivant les horaires définis par l'opérateur. Votre véhicule personnel doit être stationné à l'extérieur de l'enceint du circuit.
Nous vous rappelons que le soir, le paddock et le circuit est fermé pour la nuit et qu'aucune personne ne doit rester dans celui-ci.
Nous vous rappelons qu'il est interdit de circuler dans le paddock et sur l'ensemble du site avec un véhicule motorisé, même électrique (trottinette, overboard, gyroboard, etc…). Ne seront autorisés que les véhicules utilisés par l'organisateur et l'opérateur.

- **EXTINTEURS**

Vous devez impérativement être muni d'un extincteur de 6kg à poudre polyvalente ABC (un extincteur par pilote) prévu pour éteindre les feux d'hydrocarbure. Il devra être vérifié et estampillé.
Nous vous rappelons que par arrêté préfectoral **il est absolument interdit** de créer des points chauds, de cuisiner, d'utiliser des fours de tout type même micro-ondes, de fumer, de stationner des camping-cars et des véhicules personnels dans l'enceinte du paddock.

- **TAPIS DE SOL**

Un tapis de sol absorbant sous le kart est obligatoire

- **NETTOYAGE CHASSIS ET MOTEURS**

Nettoyage du châssis et des moteurs : Il doit être fait à l'endroit prévu à cet effet : aire de lavage située entre la réserve d'eau et le bâtiment des toilettes.

- **VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE RECHARGER LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LE RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ DU PADDOCK (extrait du règlement du circuit)
L'ASK ANGERVILLE EST UN CLUB SPORTIF ET NON UNE STATION SERVICE.

Il est impératif de respecter le Règlement du circuit : https://www.askangerville.fr/le-circuit/reglement-du-circuit.html

- **Renseignements spécifiques de la piste sur le site :** www.askangerville.fr